



L' Eco-calculateur La Poste Notice méthodologique

La démarche de développement durable du Groupe La Poste

Dès 2003, le Groupe La Poste a défini une politique développement durable qui se traduit par des engagements basés sur l'analyse des principaux enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux du Groupe.

Le développement d'offres, de produits et d'usages responsables, ainsi que la réduction de l'impact environnemental des transports et des bâtiments représentent des axes majeurs de la stratégie développement durable, inscrite dans le plan stratégique Ambition 2015.

L' Eco-calculateur : fonctionnement

En 2011, La Poste a développé l'Eco-calculateur, outil de calcul de l'empreinte CO₂ des offres Courrier.

L'Eco-calculateur permet de calculer l'empreinte CO₂ d'une offre depuis l'entrée du produit dans le réseau postal jusqu'à sa distribution auprès du destinataire, en fonction d'un éventail de paramètres préalablement renseignés par l'utilisateur.

Il concerne les offres de la gamme grand public du Courrier (prioritaire, économique), aussi bien courrier « physique » que courrier « hybride » (comprenant une partie dématérialisée du process).

Méthodologie

L'outil a été développé par le bureau d'étude Evea Conseil, spécialisé dans l'éco-conception et la réalisation d'ACV.

Le calcul est le résultat d'une modélisation des impacts environnementaux des process logistiques des offres Courrier de La Poste.

Le périmètre pris en compte comprend les activités de transport nécessaires à l'acheminement du produit ainsi que les activités de tri opérées dans les bâtiments :

- Les impacts environnementaux liés au transport portent sur la consommation de carburant ou d'électricité des véhicules utilisés par La Poste et ses sous-traitants.
- Les impacts environnementaux liés aux activités de manutention effectuées avec du matériel non embarqué à bord des véhicules, aux déplacements domicile-travail des salariés, aux déplacements des clients pour le dépôt ou la réception des produits ainsi que ceux liés à la fabrication des véhicules sont exclus.
- Les impacts environnementaux liés aux bâtiments portent sur la consommation d'énergie des bâtiments postaux ayant une activité de préparation, de tri et/ou de transit des produits.
- Les impacts environnementaux liés aux bâtiments correspondant aux activités générales du groupe La Poste (bâtiments administratifs, tertiaires et transverses) ainsi que ceux liés à la construction et la déconstruction des bâtiments sont exclus.

L'outil s'appuie sur une base de données développée à partir de données d'exploitation, de modèles et de statistiques internes vérifiées (schémas logistiques, flux d'objets, masse, véhicules, distance, consommation) et de sources externes publiées.

Les données correspondent à l'année N-1 ; le mode de calcul est par défaut ex-ante.

Le périmètre géographique couvert est la France Métropolitaine et la Corse.

La méthodologie utilisée fait appel aux facteurs d'émission du Bilan Carbone® (version 6.1 du guide des facteurs d'émissions), méthode de référence au niveau Français pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre. L'indicateur est le changement climatique. Il est exprimé en gramme équivalent CO₂. (g eq. CO₂).

Les émissions « amont », liées à l'extraction, la culture des biocarburants, le raffinage, la transformation, le transport et la distribution des sources d'énergie ne sont pas prises en compte

Vérification externe

L'Eco-calculateur dispose d'une attestation de vérification de l'organisme Bureau Veritas Certification. Cette vérification atteste de la qualité de l'outil sur les aspects suivants :

- Fiabilité et véracité des données utilisées
- Qualité de la méthodologie de calcul
- Robustesse du système informatique
- Bonne gestion de l'outil par les parties prenantes internes
- Maîtrise de la communication des chiffres à l'externe

